

bureau de la correspondance directe par le câble et la fourniture de lumières incandescentes et de meubles. Le crédit de \$5,000 pour le bureau de poste de Dartmouth a surtout pour but de payer l'achat d'un emplacement pour le bureau de poste projeté de Dartmouth, et de couvrir le commencement des travaux de construction en 1891-92. C'est un crédit à voter de nouveau.

M. LANDERKIN : Quelles sont les recettes de ce bureau de poste ?

M. FOSTER : Recettes postales, \$1,725 ; mandats-poste émis et payés, \$14,000 ; dépôts dans les caisses d'économie, \$7,791, pour l'exercice expiré le 30 juin 1890.

M. CHARLTON : Quelle est l'estimation du coût du bureau de poste, y compris l'emplacement ?

M. FOSTER : Je n'ai pas ce renseignement ici.

M. CHARLTON : Quelle est la population de Dartmouth ?

M. FOSTER : Ce doit être quatre ou cinq mille âmes.

M. CHARLTON : Ce mode de construire des bureaux de poste dans des petites villes rurales, telles que le chef-lieu du comté de Halifax, avec une population de cinq ou six cents âmes, a été poussé absolument trop loin. Je doute beaucoup de l'utilité de la politique suivie par le gouvernement en construisant des bureaux de poste dans ces petites villes rurales, où l'on pourrait louer un édifice convenable pour moins d'un tiers de l'intérêt sur la somme dépensée dans la construction de ces édifices publics. Aux Etats-Unis, on restreint la construction des bureaux de poste aux grandes villes et aux villes de 10,000 ou 15,000 âmes, le ministère est restreint quant au chiffre du loyer à payer pour le bureau, de sorte que dans ce pays, on n'a pas ces fortes dépenses. Nous devrions songer que notre pays est jeune, que les charges qui pèsent sur notre population sont présentement excessives, que notre dette est trois fois plus élevée par tête que celle de nos voisins des Etats-Unis et que nous devrions commencer à pratiquer l'économie. Il n'y a pas d'économie qu'on pourrait réaliser plus facilement que celle qui résulterait de la suppression de ces fortes et inutiles dépenses en construction d'édifices publics, sauf quand ceux-ci sont d'absolue nécessité. Je n'ai pas de doute que c'est un cas entre des douzaines d'autres où l'on pourrait se procurer un édifice convenable comme bureau de poste pour, peut-être, \$200 par année.

M. FOSTER : Je ne crois pas que vous pourriez arriver pour ce prix dans une ville de cette étendue.

M. WATSON : Quel est le mode suivi par le gouvernement en fait de construction de bureau de poste dans les différentes villes ? D'après ce qu'a dit le ministre, les recettes de ce bureau ne sont que de \$1,700 par année, et cependant, le gouvernement se refuse à construire un bureau de poste dans des villes qui donnent des recettes de quatre à six milles piastres par année. Je crois que la question des recettes devrait être d'un grand poids dans la construction de ces édifices. Je me rappelle que dernièrement, comme on demandait un bureau de poste au directeur-général des postes, la première chose prise en considération a été la question des recettes. Il devrait y avoir assurément une règle de posée d'après laquelle une localité aurait droit à un bureau poste, quand les recettes atteignent un

certain chiffre ; mais il est absurde de construire un bureau de poste dans une localité où les recettes ne sont que de \$1,600 par année, quand on laisse sans bureau de postes d'autres localités qui donnent \$5,000 à \$6,000 de recettes.

M. MILLS (Bothwell) : La chambre a adopté, l'année dernière, une résolution aux termes de laquelle elle déclarait que la dépense pour travaux publics devrait être faite dans les localités qui donnent les plus fortes recettes, toutes choses étant égales d'ailleurs ; mais il me paraît résulter de ces estimations que la règle n'est pas appliquée. Par exemple, je ne vois pas de crédit pour la construction d'un bureau de poste à Woodstock, qui est une localité beaucoup plus considérable et qui donne des recettes postales et douanières beaucoup plus fortes qu'un grand nombre de ces localités, où l'on est à construire des édifices publics.

M. FOSTER : Mon honorable ami verra que ce crédit en faveur d'un bureau de poste à Dartmouth est un crédit qui a déjà été voté. La portion a été discutée à fond l'année dernière. Quant aux recettes, elles n'indiquent pas toujours l'importance d'une localité, en ce qui concerne le service des postes. Par exemple, Dartmouth se trouve à proximité de Halifax, dont il n'est séparé que par l'eau, et j'imagine que c'est ce qui réduit de beaucoup ses recettes postales, car un grand nombre de lettres écrites par les citoyens de Dartmouth sont mises à la poste de Halifax, tandis que la livraison se fait à Dartmouth. Conséquemment, le service exigé est beaucoup plus considérable que ne l'indiquerait le chiffre des recettes postales. J'admets volontiers ce que dit mon honorable ami au sujet de la ville de Woodstock. C'est une grande ville, une ville importante et je n'ai pas de doute qu'avec le temps, on s'occupera d'elle.

M. MILLS (Bothwell) : Mais ce n'est pas la règle posée.

M. LANDERKIN : Quelles sont les recettes de Sydney, où l'on construit un bureau de poste ?

M. FOSTER : Les recettes postales sont de \$2,900, les mandats-poste émis, \$57,000 et les droits de douane, environ \$10,000.

M. CASEY : En continuant les remarques de mon honorable ami, le député de Bothwell, je dois signaler un autre cas dans lequel le principe en jeu dans la résolution adoptée à la dernière session devait être appliqué. Je crois avoir attiré l'attention du gouvernement cinq ou six fois au moins sur les droits d'une ville importante de mon collège électoral, Ridgetown, une ville de près de quatre mille âmes, située à mi-chemin entre Saint-Thomas et Chatham, à environ quarante milles de l'une et de l'autre, et desservant une campagne très étendue et très peuplée. C'est actuellement un avant-port de douane, et c'est une localité beaucoup plus importante qu'un grand nombre de celles où l'on a construit des douanes et des bureaux de poste. Les recettes postales de Ridgetown sont de \$3,600 plus élevées que celles de Dartmouth ou de Sydney, où le gouvernement est à construire des bureaux de poste. Dans ces circonstances, si la résolution adoptée à la dernière session, savoir : que ces édifices publics soient distribués conformément aux besoins de la localité et pas conformément à la couleur politique du collège électoral, si, dis-je, cette résolution signifie quelque chose, je prétends que Ridgetown devrait avoir un bureau de poste ;